

Mairie de Ducey-Les Chéris
Hôtel de ville
Rue de Semallé
Ducey
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

2018/024
Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2018 - 20 Heures 30

Compte-rendu de la séance - Délibérations

Convocation en date du 13 juin 2018

Présents : M. Denis LAPORTE, Maire, M. Serge DALLAIN, M. Louis BELLIARD, M. Franck DALLAIN, M. Yves SAMSON, Mme Jocelyne BELLOIR, M. Claude MOTTIER, Mme Isabelle LABICHE, M. Henri-Jacques DEWITTE, Mme Michelle ROGER, Mme Raymonde DESFEUX, Mme Christine SAUVÉ, M. Cyril SIRRE, M. Olivier GUILLOCHE, Mme Nadège DELAHAYE, Mme Marie-Gabrielle CARNET, M. Guy ROULAND

Absents excusés: Mme Frédérique MARIE (Pouvoir à M. Serge DALLAIN), Mme Nathalie BOUFFORT (Pouvoir à Mme Michelle ROGER), Mme Anne GLENAT, M. Christophe GUERIN, M. Rodolphe PAIN,

Absents: M. Éric DEWILDE, Mme Marie-Ange AGUITON, M. Sébastien MAGAT, M. Yannick MARCHAND, Mme Valérie DAVID,

Secrétaire de séance : M. Louis BELLIARD

- o O o -

En introduction de cette séance Monsieur le Maire donne la parole à Mme Valérie HOULBERT et Tiphaine de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Mont-Saint-Michel Normandie, pour la présentation du projet de l'Office d'un partenariat OTI/Commune afin d'ouvrir le château et créer des animations d'avril à septembre, ce qui supposera le recrutement par l'OTI de trois saisonniers à mi-temps pour assurer l'accueil et la surveillance des lieux.

Ce partenariat est né de constats:

- Les visiteurs expriment une grande frustration devant le peu de créneaux d'ouverture au public de ce monument historique
- La restauration entreprise par la commune est méconnue

Les objectifs sont les suivants: répondre aux attentes des visiteurs, découverte pédagogique, ludique et historique du château pour élargir les cibles et développer une économie locale autour du château.

Le projet serait mis en œuvre sur trois années dans le souci de créer une certaine attente du visiteur: la première année porterait uniquement sur le château, la seconde porterait sur un parcours dans le parc du château, la troisième sur un parcours dans la ville afin de générer des retombées économiques pour les commerçants.

Toutes les pièces du château seront utilisées. Mise en place d'une scénographie permanente. Chaque étage sera dédié à une époque historique.

A cet égard il est précisé que les expositions auront lieu désormais dans les locaux du Bureau d'Information Touristique. Pour l'exposition de Rencontres des Arts les élus suggèrent de proposer à l'association d'exposer dans la Chapelle.

Une attention toute particulière sera apportée aux installations dans le château afin de respecter le bâtiment (pas de percement dans les murs...).

L'OTI privilégie le partenariat avec les acteurs locaux. Ainsi "les meubles d'hier et d'aujourd'hui" prêteront des meubles pour les exposer dans le château.

A l'issue des trois premières années, l'OTI espère un équilibre financier de l'opération; le nombre de visiteurs étant estimé à 20 000 par an.

Une réflexion sera menée sur les tarifs d'accès au château et notamment les tarifs applicables aux ducéens.

L'OTI va proposer une convention à la commune pour ce partenariat. Aussi Monsieur le Maire demande-t-il à l'assemblée si elle est favorable à la poursuite de ce projet.

A l'unanimité, les élus se montrent favorables au projet et à sa poursuite.

Monsieur le Maire remercie Valérie et Tiphaine pour leur exposé et propose au conseil de poursuivre avec l'ordre du jour de la réunion.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03 avril 2018 est approuvé.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux de voies et réseaux, Eau - Travaux de bâtiments – Ateliers municipaux

M. Louis BELLARD, adjoint délégué

↳ Résidence Jean-Claude BRAULT:

Réception des 10 logements le 19 mai 2018 avec des travaux non terminés qui ont fait l'objet de réserves sur l'ensemble des lots – Remise des clés le jeudi 14 juin 2018 + inauguration.

↳ Parking du Plat d'Etain:

Les travaux sont réalisés. Reste à terminer la continuité de l'aménagement sur l'accès au jardin public et jusqu'à l'entrée de la propriété privée (portail bois).

Une gaine a été posée entre la borne électrique située près du panneau RIS et le coffret de fausse coupure à proximité de l'escalier.

Des citerneaux béton avec tampon fonte sont installés dont un à proximité du monument aux morts pour prise de courant.

Autour du monument, réalisation d'un béton désactivé.

Réception des travaux après mi-juillet.

↳ VRD – Lotissement Le Douet – Saint Pair:

Fin des travaux de 1^{ère} phase le 20 juin 2018 pour DAACT de fin de travaux qui libèrera les permis de construire et autorisation de vente par TRADIROC.

↳ VRD – Marché à bons de commande (fonctionnement):

L'entreprise TP PIGEON réalisera, du 21 juin au 06 juillet 2018, les trottoirs rue Robert SCHUMAN, le giratoire rue de la Communauté/rue du Couvent, l'abaissement de bordures rue du Génie (à proximité du rond-point).

↳ Mise en conformité des installations sportives – Terrain de foot:

Sécurisation du tunnel pour accès aux vestiaires, réalisée par les services techniques.

Protection de l'aire de jeux: la main courante va faire l'objet de pose d'un grillage et de portails. Les travaux seront réalisés début août.

↳ Broyage des accotements et talus:

En cours – Opération devant être terminée cette semaine.

↳ **Camping municipal La Sélune:**

Mise en service de la borne camping-cars le 1^{er} juin 2018.

↳ **Ecole élémentaire Victor Hugo – Visite des locaux par le référent sûreté de la Gendarmerie le 04 juin 2018:**

La visite a eu lieu en présence du conseiller départemental de prévention PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) "Attentat/intrusion" afin d'améliorer le PPMS et d'envisager les aménagements et organisations pour la mise en sécurité de l'établissement.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

2018-06-01: Personnel communal – Services scolaires – Modification du temps de travail pour un poste

Dans le cadre de la réorganisation des emplois du temps des agents des services scolaires pour la rentrée de septembre 2018, il convient d'augmenter le temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet en le transformant en emploi permanent à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide l'augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique, en le portant de 34H00 à 35H00 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

2018-06-02: Personnel communal – Création de postes

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35H par semaine)
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35H par semaine)

2018-06-03: Adhésion à la médiation préalable obligatoire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Le Maire informe l'assemblée,

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

À l'instar d'une quarantaine de centres de gestion, le Centre de Gestion de la Manche s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été inscrit sur l'arrêté du 2 mars 2018 précisant les modalités

de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que "tiers de confiance" auprès des élus employeurs et de leurs agents.

Cette mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Manche sur la base de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Il s'agit d'une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités ou leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement mais dans un délai contraint, par délibération et convention conclue avec le Centre de Gestion avant le 1^{er} septembre 2018.

L'expérimentation de la médiation préalable est une chance pour les employeurs publics à plusieurs titres :

À la différence d'un procès où il y a toujours un "gagnant" et un "perdant", la médiation permet à l'employeur de ne pas rompre le lien avec son agent, de lever les incompréhensions et d'expliquer dans un cadre apaisé la position de chacun.

De plus, elle peut être un moyen pour l'employeur d'éviter un procès long et coûteux en temps et en frais de justice : on constate souvent que l'explication d'une décision par un tiers de confiance permet aux agents de mieux en comprendre le sens et de mieux l'accepter.

Par ailleurs, avec l'aide d'un tiers indépendant et extérieur, la médiation est l'occasion de détecter des dysfonctionnements dont personne n'avait réellement conscience et qui, une fois corrigés, permettent d'améliorer globalement et durablement la gestion du personnel.

Enfin, les contraintes d'une médiation pour l'employeur public sont quasi-nulles : le principe de la médiation étant le libre consentement des parties, l'administration peut y mettre fin à tout moment ; une médiation ne peut en outre jamais aboutir à faire accepter par l'administration des concessions qu'elle ne peut légalement consentir ; sa durée moyenne ne dépasse pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux 18 mois de délai de jugement moyen qui sont constatés devant les tribunaux, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation.

I. Champ d'application de la médiation

Les litiges de fonction publique entrant dans le champ de l'expérimentation sont limitativement énumérés à l'article 1^{er} du décret du 16 février 2018 :

- 1° les litiges relatifs à la **rémunération** : sont visées toutes les formes de rémunération (traitement, indemnités, SFT, ...) versées aux agents titulaires ;
- 2° les **refus de détachement, de mise en disponibilité ou de congés sans solde** opposés par l'administration d'origine ;
- 3° les litiges relatifs à la **réintégration** des agents après un détachement, une mise en disponibilité ou un congé parental ou sans solde ;
- 4° les litiges relatifs au **reclassement après une promotion** ;
- 5° les litiges relatifs à la **formation** tout au long de la vie professionnelle ;
- 6° les litiges relatifs à l'**adaptation des conditions de travail des agents handicapés** ;
- 7° les litiges relatifs à l'**adaptation des conditions de travail pour des raisons médicales**.

II. Modalités de recours au médiateur du Centre de Gestion

L'appel au médiateur du Centre de Gestion doit être effectué dans un délai de deux mois suivant la décision litigieuse. Il est une condition de recevabilité du recours de l'agent devant le tribunal administratif.

En cas d'absence de saisine préalable du médiateur, le président du tribunal ou le magistrat qu'il délègue rejette par ordonnance la requête comme irrecevable mais doit transmettre le dossier au médiateur compétent.

La saisine du médiateur interrompt le délai de recours, qui recommence à courir (à zéro) à compter du moment où l'une des parties ou le médiateur déclare que la médiation est terminée.

III. Tarification et modalités de facturation du recours à la médiation

Si le processus de médiation préalable obligatoire présente un caractère gratuit pour les parties, il s'inscrit néanmoins dans la cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et l'engagement de la collectivité ou de l'établissement signataire d'y recourir comporte une participation financière.

L'intervention du Centre de Gestion fait ainsi l'objet d'une participation au profit de ce dernier à hauteur de 200 € pour une médiation d'une durée au plus égale à 3 heures, et de 150 € par tranche de 2 heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

D'adhérer à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire assurée par le Centre de Gestion de la Manche, à compter de la date de signature de la présente convention et jusqu'au 18 novembre 2020.

Article 2

D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion.

2018-06-04: Camping municipal - Saison 2018 - Recrutement d'un agent saisonnier

Considérant la baisse des effectifs pendant les congés d'été,
Considérant la nécessité d'assurer l'accueil et l'entretien du camping en juillet et août; période d'ouverture aux campeurs et camping-caristes,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste à temps non complet (32H/35H) d'adjoint technique pour le mois d'août 2018 afin de couvrir les besoins saisonniers du camping.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle d'adjoint technique.

2018-06-05: Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal

Monsieur le Maire indique que le compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" est subdivisé de la manière suivante:

6541 - "Créances admises en non-valeur": Elles peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune

6542 – "Créances éteintes": aucune action en recouvrement n'est possible

Dans ce cadre, le Trésorier propose:

- d'admettre en non-valeur des pièces pour un montant total de 142,84 €
- d'admettre en créances éteintes des pièces pour un montant total de 721,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 142,84 € et en créances éteintes la somme de 721,53 € - Des crédits suffisants sont inscrits aux articles 6541 et 6542 du budget principal 2018.

2018-06-06: Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget AEP

Monsieur le Maire indique que le compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" est subdivisé de la manière suivante:

6541 - "Créances admises en non-valeur": Elles peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement dès lors que le débiteur revient à meilleure fortune

6542 – "Créances éteintes": aucune action en recouvrement n'est possible

Dans ce cadre, le Trésorier propose:

- d'admettre en non-valeur des pièces pour un montant total de 425,23 €
- d'admettre en créances éteintes des pièces pour un montant total de 186,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les sommes susvisées - Des crédits suffisants sont inscrits aux articles 6541 et 6542 du budget AEP 2018.

2018-06-07: Budget Principal – Décision modificative n° 1

Afin de financer les investissements en matière d'informatique dans les écoles publiques, il convient de procéder à la décision modificative du budget principal 2018 suivante:

Opération 103 – Ecole maternelle Article 2183	+ 300,00
Opération 104 – Ecole primaire Article 2183	+ 1 000,00
020 Dépenses imprévues Investissement Article 020	- 1 300,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative proposée.

2018-06-08: Programme de voirie et réseaux divers 2013 à 2015 – Avenant n° 4 au marché

En préambule Monsieur le Maire indique que la durée d'exécution prévue au marché pour les travaux de VRD 2013 à 2015 a été prolongée par avenant n°2 afin de pouvoir réaliser les tranches conditionnelles 1/2/3/5/6.

S'agissant de la tranche conditionnelle n°2 (Parking du Plat d'Etain), la réalisation de travaux aux abords du monument aux morts entraine une plus-value au montant de la tranche de 2 884,00 € H.T. portant le montant de cette tranche à 45 604,00 € H.T.

Un avenant doit être établi pour prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant susvisé dont l'incidence sur le montant global du marché est inférieure à 5%.

2018-06-09: Fonds de Solidarité pour le Logement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la collectivité auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement.

La participation s'établit à 0,70 € par habitant soit un total de 1 974,00 € (2820 habitants X 0,70 €).
Des crédits suffisants sont inscrits au budget 2018 – Article 65548)

2018-06-10: Lutte contre les frelons asiatiques – Convention 2018 avec la FDGDON de la Manche

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) a adressé un courrier à la mairie lui proposant de renouveler sa participation à la lutte collective contre les frelons asiatiques pour 2018.

La FDGDON propose donc la signature d'une nouvelle convention définissant les modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre les frelons asiatiques, et de leur conduite à l'échelle du Département de la Manche.

La participation de la commune se fait à deux niveaux:

Sur le volet animation, coordination, suivi et investissements, la participation est répartie au nombre d'habitants par commune, avec pour plancher 10 € et pour plafond 165 €. Le montant sollicité à Ducey-Les Chéris est de 91 €.

Sur le volet de lutte par la destruction des nids, la participation est fonction des travaux de destructions réalisés sur la commune au cours de la saison, et qui auront fait l'objet d'un accord préalable de prise en charge de la commune pour chaque nid à détruire.

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de la convention a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation à la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire:

- Pour la signature de la convention 2018 proposée par la FDGDON de la Manche
- Pour le versement des participations qui en résulteront

La participation des particuliers, telle que fixée par délibération 2016-10-18 du 13 octobre 2016, est toujours applicable.

2018-06-11: Politique territoriale du Département – Contrat de Pôle de Services

Avec le Contrat de Pôle de Services (C.P.S.), le Département aide les communes dites "centres-bourgs" à créer, améliorer et développer leurs équipements publics, aménager et valoriser leur cœur de cité, mais aussi favoriser le vivre ensemble.

Ce contrat s'articule autour de trois enjeux:

1. **L'attractivité**: actions de valorisation et de dynamisation du cœur de bourg, liaisons douces, attractivité commerciale et touristique, amélioration de l'habitat...
2. **La centralité**: création, amélioration, développement des équipements dédiés aux services à la population: structures petite enfance ou jeunesse, équipements sportifs, touristiques ou culturels, aide au commerce...
3. **La cohésion sociale**: nouveauté en lien avec la première compétence du Département: actions innovantes de prévention sociale portées par les collectivités ou associations, en faveur des familles, seniors, personnes en insertion...

Le contrat a une durée de quatre années.

L'enveloppe globale pour chaque commune est calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF) avec un seuil de 300 000 € et un plafond de 800 000 € (960 000 € pour les communes nouvelles), dont 50 % minimum pour le volet lié à l'attractivité, 40 % maximum pour les équipements de centralité et 10 % pour les actions de cohésion sociale.

La commune définit son taux d'intervention, entre 10 et 40 %.

La commune de DUCEY-LES CHÉRIS est éligible au Contrat de Pôle de Services et pourrait prétendre à une enveloppe de subvention de 572 400 €.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a différents projets qui pourraient s'inscrire dans ce contrat (aménagement de l'ancienne gare en gîte d'étape, liaisons douces, logement à Les Chéris, City stade, rénovation des terrains de tennis, rénovation de la salle de Les Chéris, accueil de services en mairie, restructuration restaurant scolaire, véhicule pour le portage des repas...).

Aussi est-il proposé au conseil municipal de solliciter le Département pour la signature d'un Contrat de Pôle de Services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la proposition susvisée et sollicite le Département de La Manche pour la conclusion d'un Contrat de Pôle de Services
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature du contrat à intervenir ainsi que toute pièce à cet effet.

2018-06-12: Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable – Convention de groupement de commandes avec le SDEAU50 – CLEP Baie Bocage

Par délibération du 12 décembre 2017 le conseil municipal a accepté le principe d'un groupement de commandes avec le SDEAU50 – CLEP Baie Bocage pour une opération de diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire rappelle que la convention correspondante a été transmise à chaque conseiller municipal.

Cette convention n'appelant pas de remarques particulières, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention et de désigner l'élu qui siègera au sein de la commission MAPA du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve la convention de groupement de commandes susvisée et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa signature
- Désigne M. Guy ROULAND pour siéger au sein de la commission MAPA du groupement

2018-06-13: Commission "Bocage" DUCEY-LES CHÉRIS / POILLEY

Suite à la validation des inventaires des zones humides et haies bocagères, il convient de faire vivre les inventaires et notre patrimoine bocager.

A cet effet il est proposé, en accord avec la commune de POILLEY, de constituer une commission intercommunale qui sera chargée de prendre les meilleures décisions concernant les demandes d'arrachage tout en prenant en compte les intérêts du demandeur mais aussi du patrimoine commun, de valider les mesures compensatoires et d'informer la population via les bulletins municipaux, courriers réunions publiques...

Cette commission doit représenter la diversité de la composition de la population. Aussi est-il proposé de composer la commission intercommunale de deux élus et trois agriculteurs par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide la création d'une commission intercommunale "Bocage" DUCEY-LES CHÉRIS / POILLEY
- Décide que la commission susvisée soit composée de deux élus et trois agriculteurs par commune
- Désigne MM. Guy ROULAND et Franck DALLAIN pour siéger au sein de cette commission en qualité d'élus

2018-06-14: Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a eu communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017, destiné notamment à l'information des usagers.

Chaque conseiller est invité à s'exprimer sur le contenu de ce document.

Après en avoir délibéré et échangé sur les différentes composantes du rapport, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce dernier.

2018-06-15: Approbation du tableau de la voirie communale actualisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau de la voirie communale de la commune de DUCEY-LES CHÉRIS tel que présenté à l'issue de la procédure de mise à jour sur le territoire de la commune déléguée de DUCEY.

2018-06-16: Salle du stade – Convention de mise à disposition au profit du C.L.S.H.

Les repas du midi pris par les enfants fréquentant le C.L.S.H. ne pourront être servis dans les locaux du collège en raison des travaux en cours dans cet établissement.

Aussi est-il proposé de mettre la salle du stade à disposition à cet effet.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition de la salle du stade pendant les vacances d'été au profit du C.L.S.H. géré par Musique Expérience pour la restauration du midi, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa signature.

2018-06-17: Desserte et alimentation du réseau électrique de distribution publique – Convention de servitudes

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la parcelle cadastrée section AH n°192, propriété communale Route de Saint Laurent (Alimentation lotissement de 10 parcelles – SARL Etoile aménagement).

ENEDIS propose donc la signature d'une convention de servitudes, dont un exemplaire a été transmis aux conseillers municipaux pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention susvisée.

2018-06-18: Règlement intérieur des activités périscolaires

Afin de tenir compte de l'arrêt des temps d'activités périscolaires dans l'organisation de la semaine scolaire, le règlement intérieur des activités périscolaires a été revu.

Un exemplaire de ce projet de règlement a été adressé préalablement aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement intérieur proposé qui sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2018.

2018-06-19: Jury des Assises 2019 – Tirage au sort des jurés

Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 et à la circulaire préfectorale du 25 avril 2018, le conseil municipal est chargé du tirage au sort des jurés des Assises pour l'année 2019.

Le nombre de jurés pour la commune de Ducey-Les Chéris est de deux mais la liste préparatoire doit être dressée en un nombre triple de celui fixé, soit six noms.

A l'unanimité le conseil décide que le tirage au sort aura lieu par le procédé qui consiste en un premier tirage donnant le numéro de la page de la liste générale des électeurs, et le second tirage la ligne et par conséquent le nom du juré.

	PAGE	LIGNE	NOM ET ADRESSE	
1	159	2	RAULT Gisèle	5 Avenue Emile Dehousse – Ducey 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS
2	104	7	LAVEILLE Frédéric	9 Bis route de Saint Laurent – Ducey 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS
3	96	5	JUIN Lydie	5 Place Général de Gaulle – Ducey 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS
4	203	9	PAPIN Catherine épouse ANGOT	Les Essarts – Les Chéris 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS
5	61	10	FILLATRE Maurice	25 Rue de Saint Aubin – Ducey 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS
6	10	5	BAUDIER Hélène épouse BIBENS	5 Rue Le Val – Ducey 50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

QUESTIONS DIVERSES

2018-06-20: Recensement de la population

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va devoir réaliser en 2019 le recensement de ses habitants. L'enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement va être désigné. Ces fonctions seront confiées à un agent de la collectivité, qui bénéficiera d'une décharge partielle de fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

Monsieur le Maire indique que les fonctions de coordonnateur communal seront assurées par Mme Sylvie HERVE.

La création de postes d'agents recenseurs donnera lieu à une autre délibération à intervenir ultérieurement.

↳ **Décisions prises en application de la délégation en matière de marchés publics:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les marchés suivants ont été signés en application de la délégation que le conseil municipal lui a accordée:

Ecole maternelle – Achat de deux postes informatiques + packs office

DALTONER – LE VAL SAINT PERE – 50 300 – 1 409,05 € H.T. + 186,66 € H.T.

Devis signés les 06 et 20 avril 2018

Fourniture et pose d'une armoire d'éclairage public rue du Couvent

STE – AVRANCHES – 50 300 – 3 675,00 € H.T.

Devis signé le 06 avril 2018

Matériel d'entretien pour les terrains

HEGE – WISSEMBOURG – 67 160 – 4 175,00 € H.T.

Devis signé le 06 avril 2018

Traitement de vitrages contre la chaleur à l'école maternelle et la mairie

Entreprise ROUSSEL – DUCEY-LES CHERIS – 50 220 – 1410,00 € + 700,00 € H.T.

Devis signés le 06 avril 2018

Ecole élémentaire – Licences pour trois postes informatiques

DALTONER – LE VAL SAINT PERE – 50 300 – 500,91 € H.T.

Devis signé le 17 avril 2018

Location de nacelles – Du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021

Ets LULLIER – BOURGUENOLLES – 50 800 – Mini annuel 1500 € H.T. – Maxi annuel: 7 000 € H.T.

Contrat signé le 14 mai 2018

Main courante du stade

POULAIN et NICOLLE – REFFUVEILLE – 50 520 – 92 55,00 + 5 040,00 € H.T.

Devis signés les 31 mai et 11 juin 2018

↳ **Comité de Jumelage – Déplacement à Laichingen les 20/21 et 22 juillet 2018:**

Mme Jocelyne BELLOIR accepte de participer à ce déplacement et de représenter la commune.

Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaitent se joindre à ce déplacement, à se manifester auprès du Comité de Jumelage dans les meilleurs délais.

↳ **Projet de PPRI de la vallée de la Sélune:**

La mairie a reçu le 12 juin 2018 les documents relatifs au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Sélune.

Le conseil municipal va devoir se prononcer sur le projet et donner théoriquement son avis dans un délai de deux mois à réception du dossier.

En raison de la période à laquelle le dossier a été reçu en mairie (grande proximité avec les congés d'été), un courrier a été adressé au service de l'Etat à l'origine de l'envoi du dossier, pour lui indiquer que cette question sera inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 septembre 2018.

Le service susvisé a adressé un mail indiquant que l'avis de la commune exprimé par délibération en date du 11 septembre 2018, sera bien pris en compte.

Monsieur le Maire invite donc les conseillers à consulter le projet dans cette attente.

↳ **Avancement des travaux "Développement de la Fibre":**

Monsieur Yves SAMSON indique qu'il a échangé avec le technicien au sujet de l'avancement du développement de la fibre sur le territoire de la commune.

Les trois zones seront mises en œuvre en même temps. La fin des travaux est attendue pour fin juillet. Après un audit, des réunions publiques seront organisées en octobre prochain. A priori l'accès à la fibre devrait être possible pour la fin de l'année.

A noter: à ce jour ORANGE, BOUYGUES et SFR ne proposent pas de solution "fibre".

↳ **Agenda:**

- 29 juin 2018 – 18H00 - Mairie: Assemblée générale de GYM DUCEY
- 06 juillet 2018 – 19H00 – Salle de sports: Assemblée générale du TENNIS Club
- 19 juillet 2018 – 19H00 – Parc du château: Spectacle "Sac à dos"
- 04 septembre 2018 – 18H00: Municipalité
- 11 septembre 2018 – 20H30: Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Les 20 délibérations prises au cours de la séance portent les numéros d'ordre suivants: 2018-06-01 à 2018-06-20.

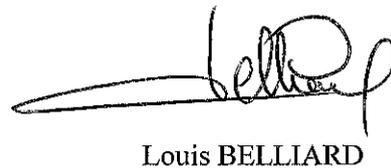
- o O o -

Le Maire



Denis LAPORTE

Le secrétaire de séance



Louis BELLIARD

M. Denis LAPORTE		Mme Frédérique MARIE	Excusée Pouvoir à M. Serge DALLAIN
M. Serge DALLAIN		Mme Nathalie BOUFFORT	Excusée Pouvoir à Mme Michelle ROGER
M. Louis BELLARD		M. Sébastien MAGAT	Absent
M. Franck DALLAIN		Mme Anne GLENAT	Excusée
M. Yves SAMSON		M. Yannick MARCHAND	Absent
Mme Jocelyne BELLOIR		M. Christophe GUERIN	Excusé
M. Claude MOTTIER		M. Cyril SIRRE	
Mme Isabelle LABICHE		M. Rodolphe PAIN	Excusé
M. Henri-Jacques DEWITTE		M. Olivier GUILLOCHE	
Mme Michelle ROGER		Mme Nadège DELAHAYE	
Mme Raymonde DESFEUX		Mme Marie-Gabrielle CARNET	
Mme Christine SAUVÉ		Mme Valérie DAVID	Absente
M. Éric DEWILDE	Absent	M. Guy ROULAND	
Mme Marie-Ange AGUITON	Absente		

Publication le 22 JUIN 2018